

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 905

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 12

À la dernière phrase de l'alinéa 28, substituer au mot :

« périmètre »

les mots :

« ressort territorial ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.